



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt six, le trente mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean BIANCUCCI.

Date de la convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 31/03/2026

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, M. Jean-Baptiste TORRE, M. Pascal TORRE, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, Mme Sarah SENTENAC, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE,

M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : Mme Mathéa BRUNI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Mathéa BRUNI en faveur de M. Jean-Baptiste TORRE.

Secrétaire : Corticchiato Carla Serena.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVOM DI MEZANA

Délibération n° : MA-DEL-2026-010

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du SIVOM di MIZANA.

CONSIDERANT que les statuts du SIVOM di MIZANA prévoient que « Les organes délibérants de chaque commune membre désignent deux délégués ».

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du SIVOM di MIZANA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du SIVOM di MIZANA :

- Madame CRUCIANI Marie Paule

et

- Monsieur TORRE Pascal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voies d'affichage le 31/03/2026

Pour le Maire certifié exécutoire
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

